

Autour de la table de Shabbat, 526 Michpatim



La porte n'est jamais vraiment fermée...

Notre Paracha cette semaine suit la section du grand dévoilement Divin au mont Sinaï (lu dans la Paracha Ytrod). Nous l'avons vu la semaine dernière, l'événement du Sinaï reste unique dans l'histoire humaine puisque c'est la première fois et l'unique fois que le Créateur s'est adressé à un peuple entier formé de près de 3 millions de personnes ! Et lors de ce grand événement, Hachem nous a donné de sa Bouche Sainte les 10 commandements (qui font partie du quorum des 613 Mitsvots).

"Michpatim" traite d'une multitude de Mitsvots qui nous ont été donné durant la période passée au pied du Har Sinaï.

Au début, notre section traite de **l'esclave hébreu/Eved Yvri**. Le cas le plus commun est celui d'un homme qui trébuche dans l'interdit du vol (il existe aussi le cas du **Mokher Atsmo** : l'homme qui se vend de son plein grès à cause de difficulté économique en tant qu'esclave. Nous en parlerons à la fin). Or **par manque de chance, dira-t-on trivialement**, il se fait prendre par la police et le Beth Din lui demande de rembourser son larcin (je dis "trivialement" car mes lecteurs le savent : **il est beaucoup plus souhaitable de purger sa peine dans ce bas monde plus tôt que d'être jeté dans les feux, très chauds, des enfers après 120 ans, n'est-ce pas ?**). Or ce dernier n'a plus le sou en poche pour rembourser (comme nous le savons, **les vices ont ce vilain défaut que plus on les satisfait, plus ils nous tirent vers le bas et nous gâche la vie... A l'exemple du souldard qui ne peut s'empêcher de finir chacun de ses repas par un**

petit verre de Vodka, et cela ne peut aller que crescendo, s'il ne prend pas des résolutions draconiennes). Donc comme il ne peut restituer son larcin, le Beth Din le vendra en tant qu'esclave dans une famille de la communauté (et avec le pactole de sa vente il remboursera son vol). Il est vendu pour une période de 6 années et dans sa nouvelle famille, notre homme apprendra à mieux se comporter (la punition est éducative). Cependant son statut juridique devient très particulier dans les annales juives. Par exemple nous le savons, **il existe un interdit formel de se marier avec une non-juive**. Or cet homme peut s'unir avec une servante (Chiffra Kénaanite) et avoir des enfants (non-juifs). Et au bout de 6 années de travail, il sera affranchi et retrouvera sa vie antérieure (seulement les enfants et la servante restent à son maître). Lors de sa libération la Thora ordonne à son patron de lui payer une prime (Anaq) pour toutes ces années (somme importante qui pourra le remettre sur les rails).

A la fin des 6 années notre esclave a le choix de sa vie : il peut quitter la famille et son patron ou non ! Il peut décider de rester chez son maître pour une période qui s'étendra cette fois jusqu'au Jubilé (une année fixe du calendrier qui revient tous les 50 ans. A pareille date il retrouve la liberté dans tous les cas, cela ne dépend plus de son choix).

Si notre homme choisit de rester, le patron l'amène devant un Beth Din et lui poinçonne l'oreille droite : il est marqué dans sa chair comme esclave pour toujours (c'est-à-dire jusqu'au Yovel).

Les Sages de mémoire bénie, enseignent que cette cérémonie (de poinçonnement) véhicule un lourd symbole (rapporté dans Rachi 21;6). Rabbi Yohanan Ben Zachaï disait : **"L'oreille qui a**

entendu au Mont Sinaï et a enfreint : "Tu ne voleras pas" et aussi l'injonction "Car vous êtes pour Moi (dit Hachem) mes serviteurs" sera transpercée. C'est-à-dire que puisqu'il choisit de servir son patron jusqu'au Jubilé, c'est un peu comme s'il avait échangé le service qu'il devait rendre à Hachem au profit d'un homme de chair et de sang.

Seulement les commentateurs demandent : **pourquoi notre homme n'est pas poinçonné au tout début de la période ?** Pourquoi faut-il attendre la fin des 6 années pour lui transpercer l'oreille or depuis le début il a transgressé "Vous êtes mes esclaves, dit Hachem, (et pas ceux des hommes) "... ?

La réponse que je vous propose c'est qu'au départ l'esclave est **vendu contre son grès** (suite au vol). Ce n'est qu'au bout de 6 ans qu'il fait **son libre choix** de rester à son service, c'est donc à ce moment qu'il est poinçonné.

Cependant il ne faut pas lui jeter la pierre trop vite et à vrai dire son choix n'est pas facile puisque chez son patron il a le couvert et le gîte. De plus (dans certains cas) il a des enfants avec une servante. Donc quitter son patron signifie renoncer à une vie relativement facile (la Thora ordonne aussi au maître de ne pas asservir son esclave d'une manière cruelle) avec l'assurance du pain quotidien qui n'est pas chose facile à l'époque où il n'y avait pas de RMI...

Seulement notre homme ne doit pas être dupe : les enfants ne lui sont pas affiliés (puisque'ils sont les enfants de la Chiffra Kénaanite/Goya : ils sont eux-mêmes des petits-esclaves). Donc il aurait dû comprendre qu'il ne s'agit pas de sa propre vie. Notre Eved Ivri est un géniteur mais pas un père (il n'éduque pas ses enfants, ni ne leur montre la voie à suivre), un peu à l'image des mères-porteuses qui au bout de 9 mois donnent le fruit de leurs entrailles au couple qui a des difficultés à enfanter (ndlr : **au niveau de la Hala'ha je pense que c'est un grand point d'interrogation s'il est permis de faire toutes ces acrobaties génétiques pour satisfaire les parents éprouvés et faire naître des enfants qui n'ont pas une identité claire : "c'est qui papa, c'est qui maman ?" Je laisse la question être tranchée par les Rabanims compétents**). Donc lorsqu'il choisit de rester chez son maître, cela montre qu'il accepte le joug des hommes avant celui de Hachem.

Et par rapport à la 2^{ème} catégorie d'esclaves (Mokher Atsmo) qui ont fait le libre choix depuis le départ de se vendre en tant qu'esclave (et pourtant ils ne sont pas poinçonnés). Il faut répondre que **la Thora sait qu'il existe des cas où**

la situation économique peut être très difficile et qu'un homme ne trouve plus d'issue que de se vendre pour passer la vague. Cet acte ne montre pas qu'il restera pour toujours dans la maison de son maître, l'acte n'est pas blâmable.

Cette semaine les choses apprises sont un peu compliquées car nous expliquons un phénomène qui n'est pas connu dans nos sociétés. Seulement nous pouvons apprendre plusieurs choses. Que Hachem est plein de Miséricorde, Il connaît la situation des fois très difficiles de ses créatures et c'est pourquoi Il nous laisse toujours une porte de sortie (en l'occurrence la vente en tant qu'esclave). Seulement l'homme ne doit pas se berner pour autant : sa situation reste provisoire. Il faut faire une bonne analyse de sa nouvelle situation et faire les bons choix. Comme disent les Sages :

"Celui qui veut se purifier sera aider du Ciel !".

Le SIPPOUR

Cette semaine, dans la Paracha est enseignée aussi une belle Mitsva : le prêt, sans intérêt, à son ami dans le besoin. Donc on va vous faire partager une belle histoire véridique qui nous apprendra que cette Mitsva peut amener beaucoup de bénédictions dans nos maisons. Il y a bien longtemps en Lituanie, un Juif, Herchl, souffrait beaucoup du fait que TOUS ses enfants encore en bas âge succombaient, que Hachem nous en préserve, aux maladies infantiles qui sévissaient à l'époque. Il alla voir un Talmid Haham de la ville pour lui demander conseil et bénédiction. Le Rav lui dit alors qu'il serait bon que notre homme s'occupe de Hessed/générosité. Qu'il ouvre une caisse de prêt (Gmah) pour les nécessiteux de la ville, et par le mérite de la Mitsva, Hachem lui gratifiera d'avoir des enfants qui grandiront normalement. Aussitôt dit, aussitôt fait. Herchl ouvre une grande caisse de prêt, et dans les statuts de l'association il convient qu'une fois tous les 3 ans il fasse un grand festin durant la **Paracha Michpatim** (où est mentionnée la Mitsva du prêt à l'indigent). Les années passèrent et le jour même où il avait convenu de faire la Séouda/le repas, Herchl eu la chance de faire la Brith Mila de son fils. La coïncidence des dates ne laissait aucun doute pour notre homme : c'était par le mérite de la Mitsva qu'il méritait que naisse ce bel enfant. Par la suite, d'autres naissances suivirent, et TOUS les enfants grandirent normalement, Barouh Hachem! Mais, avec le temps, la charge de la caisse du prêt grandissait, Herchl est parti voir le Hafets Haïm pour lui demander de passer la main à une autre personne pour tenir le Gmah. Le Hafets Haïm lui dit qu'il ne devait pas abandonner son Gmah, en

effet, il était le mieux placer pour bien gérer cet argent. Pourtant, quelques années après, il revient voir le Hafets Haïm en lui disant que cette fois, il est vraiment dans l'obligation de donner l'administration de son Gmah à quelqu'un d'autre. Voyant qu'Herschl est très décidé, le Hafets Haïm ne répondit pas. Seulement, la nuit qui suivit, une terrible nouvelle émana de la maison : un des nouveaux nés mourut dans son lit. De petit matin, Herchl court voir le Tsadiq de Radin... Il avait déjà bien compris la terrible allusion : l'abandon du Gmah entraîna que Hachem abandonne son fils... Pour nous, qui ne connaissons pas les chemins de la Providence, on réfléchira uniquement sur cette merveilleuse possibilité que Hachem nous a donné : **celle de faire du bien à son prochain**. Ce n'est pas forcément par le prêt d'argent, c'est aussi le fait d'offrir un couvert à son ami de la Choule qui ne sait pas vraiment où passer la Séouda, ou encore avoir l'oreille à l'écoute des problèmes de

son prochain. Toutes ces belles actions font partie de la Mitsva générale de "Tu aimeras ton prochain comme toi-même". Et on peut être sûr, que Hachem avec sa Main pleine de Mansuétude, nous gratifiera des nombreuses bénédictions tant espérées.

Shabbat Chalom et à la semaine prochaine

SI D.ieu Le Veut

David Gold.

E-mail : dbgo36@gmail.com

Tél : 00972 55 67787 47

Pour tous ceux qui veulent faire des dédicaces sur le nouveau best-Seller qui va prochainement sortir, veuillez prendre contact avec le mail d'envoi ou le tél : 00972 055 677 87 47

Une Refoua Chléma à Avraham (Charles) Ben Dvora parmi les malades du Clall Israël

Une Bonne santé à Renée Zilberstein et à sa descendance.